L'ABEILLE

DE LA

Nouvelle-Orléans

TROIS EDITIONS DISTINCTES:

EDITION QUOTIDIENNE,

EDITION HEBDOMADAIRE,

EDITION DU DIMANCHE.

ABONNEMENTS PAYABLES D'AVANCE.

EDITION QUOTIDIENNE.

POUR LES ETATS-UNIS, PORT COMPRIS:

$12 - - - Un An | $6 - - - 6 Mois | $3 - - - 3 Mois

POUR LE MEXIQUE, LE CANADA ET L'ETRANGER, PORT COMPRIS:

$15.15 - - Un An | $7.55 - - 6 Mois | $3.75 - - 3 Mois

EDITION HEBDOMADAIRE,

PARAISSANT LE SAMEDI MATIN.

POUR LES ETATS-UNIS, PORT COMPRIS:

$3.00 - - Un An | $1.50 - - 6 Mois | $1.00 - - 4 Mois

POUR LE MEXIQUE, LE CANADA ET L'ETRANGER:

$4.05 - - Un An | $2.05 - - 6 Mois | $1.25 - - 4 Mois

Les Abonnements Partent du 1er et du 15 de Chaque Mois.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Cette édition étant comprise dans notre édition quotidienne, nos Abonnés y ont donc droit. Les personnes qui veulent s'y abonner doivent s'adresser aux marchands.

NOS AGENTS PEUVENT FAIRE LEURS REMISES PAR

Mandats-Postaux ou par Traites sur Express.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

La Vente de la Saison.

Vente Importante par le Shérif Civil

De la Propriété Améliorée et non Améliorée de la

Audubon Building Company Limited.

La propriété améliorée consistant d'un bâtiment avec bureaux et magasins moderne et à l'épreuve du feu.

Coin Nord-Est des rues Canal et Bourgogne, Connu comme le

Audubon Building

Ayant une façade rue du Canal d'à peu près 105' 9" et une profondeur et façade rue Bourgogne d'à peu près 144' 5", contenant à peu près 75,243 pieds carrés d'espace et trop bien connu pour donner plus de description.

La propriété non améliorée contiguë dudite

Audubon Building, sur le côté de la rue Dauphine.

Et ayant une façade rue du Canal d'à peu près 49' sur à peu près 160' de profondeur sur la ligne de côté contigu à la Maison Blanche, de là sur une ligne parallèle à la rue du Canal, s'étendant vers la rue Bourgogne d'à peu près 47', de là sur une ligne parallèle à la rue Dauphine et s'étendant à la rue Iberville d'à peu près 160'; et aussi contigue à ladite Bâtisse sur le côté de la rue Iberville et ayant une façade rue Bourgogne d'à peu près 176' et formant le coin des rues Bourgogne et Iberville sur laquelle dite dernière rue il y a une façade d'à peu près 112'

La propriété améliorée et non améliorée devant être vendue en bloc conformément avec les mesures exactes de toute la propriété comme il est donné dans la description ci-dessus dans le corps de cette annonce.

Le tout devant être vendu sujet aux baux existant au moment de la vente.

Commercial Germania Trust and Savings Bank vs Audubon Building Company, Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. — No 98,215 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 28 novembre 1911, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Canal, Dauphine et Iberville, mesurant cent cinquante-huit (158) pieds, quatre (4) pouces et trois (3) lignes de face à la rue du Canal, sur trois cent vingt (320) pieds onze (11) pouces et six (6) lignes en profondeur et façade à la rue Bourgogne sur cent douze (112) pieds un (1) pouce et une (1) ligne de face dans le fond à la rue Iberville à un point et delà s'étendant parallèlement à la rue Dauphine à un certain point de cent soixante (160) pieds, neuf (9) pouces de distance, delà s'étendant parallèlement à la rue du Canal vers la rue Dauphine à un certain point quarante-sept (47) pieds un (1) pouce et quatre (4) ligne de distance et de là s'étendant à la rue du Canal cent soixante (160) pieds quatre (4) pouces et deux (2) lignes, à un point cent cinquante-huit (158) pieds quatre (4) pouces et trois (3) lignes de distance du coin des rues Canal et Bourgogne, le tout duque apparaîtra plus complètement pour référence à un plan ou devis de ladite propriété dressé par Dasey et Waddill, ingénieurs civils une copie duquel est annexée à un acte d'hypothèque pardevant Charles T. Soniat, notaire daté du 1er août 1907, ensemble avec toutes bâtisses et améliorations sur ledit morceau de terre, et une servitude, sur un morceau de terre, contigu au dit devant, sur le côté le plus près de la rue Dauphine, mesurant six (6) pouces de face à la rue du Canal sur la profondeur entière de ladite propriété, lequel morceau de terre a été vendu par la Audubon Hotel Company, Limited, le propriétaire précédent de ladite propriété à la Maison Blanche Company, Limited par acte pardevant ledit notaire Soniat, le 5 août 1908, ensemble avec une servitude d'un mur mitoyen et mur en commun entre la propriété ci-devant décrite et la propriété de la Maison Blanche Company Limited, comme il apparaîtra plus complètement par un acte d'hypothèque marqué A, enregistré dans le procès ci-dessus.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — Comptant, l'acquéreur devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

D'après une pétition enregistrée dans l'affaire ci-dessus et d'un writ de saisie et vente issu dans ladite affaire, ladite propriété devant être vendue pour du comptant, sans estimation, sujet aux divers baux existant au moment de la vente, une liste desquels baux sera lue par le shérif au moment de l'offre en vente de ladite propriété.

La dite propriété sera vendue sous un hypothèque et acte de confiance passé pardevant Charles T. Soniat, notaire, le 1er février 1909 (Bureau des hypothèques, livre 912, folio 495) donné par le défendeur en faveur de la Commercial Germania Trust & Savings Bank, gardien, pour garantir le paiement de 1,000 bons chacun, pour la somme de $1,000.00 \ faisant un total de $1,000,000.00. Les dits bons datés du 1er février 1909, payable trente (30) ans après date, et portant intérêt au taux de 6 0/0 par an de la date jusqu'au paiement final représenté par des coupons d'intérêt, payable semi-annuellement le 1er février 1er août de chaque année, annexé auxdits bons, et desquels coupons d'intérêt ceux portant dites respectivement le 1er août 1910, 1er février 1911, et 1er août 1911 n'étant pas encore payés.

Et lesquels bons de deux cent cinquante dollars (250), avec l'intérêt des coupons attachés non payés, ont été délivrés le 22 septembre 1911 par la Metropolitan Bank au demandeur, d'après un acte pardevant Philip Gensler, notaire, demandant la réalisation de la dite hypothèque et pour pouvoir déclarer le principal de tous lesdits bons dus, d'après les sections 1 et 2 de l'article 4 dudit acte d'hypothèque.

Les acquéreurs, s'ils sont détenteurs d'aucuns des dits bons ou d'aucuns des dits coupons arrivés à maturité et dont l'intérêt n'est pas payé, auront le droit de s'en servir au prorata pour le règlement du prix de l'adjudication, le prix de l'adjudication devant être affecté au paiement desdits bons et coupons échus et non payés, comme il est pourvu dans ladite hypothèque, après le paiement des frais et dépens du procès et de la vente, les taxes dues sur ladite propriété (s'il y en a) le remboursement de ces taxes qui pourront avoir été payées par les demandeurs ou d'autres détenteurs de bons, le remboursement de l'assurance, s'il y en a, ainsi payée et les frais et dépens encourus par les demandeurs en exécutant leur mandat encourant des honoraires d'avocat et d'autres dépenses comme stipulation en est faite dans l'acte hypothécaire.

LOUIS KNOP.
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
Dinkelspiel, Hart & Davey, avocats.
7 oct—7 8 15 22 29 —nov 5 12 19 26 27 28

Succession de Simon Jouchaux.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 98,598—Division C—Attendu que J. P. Cordill, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Simon Jouchaux, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—C. C. Friedrichs avocat.
4 nov—4 8 13

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente par le sheriff d'un grand assortiment de Meubles tout neufs.

Consistant en Ameublements de Salon et Chambres à coucher, Lits en fer et en cuivre, Lavabos, Garde-robes, Armoires à glace, Tables à extension et de centre, Buffets, Porte-chapeaux, Chaises, Berceaux et Lits d'enfants, Stalles, Paptrues, Claires, Assorts Typewriter, Divers et

Aussi un grand Coffre-fort en fer.

George Denegre vs W. Gr. Lesassier Furniture and Leasing Co. Ltd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 98,[illegible] — En vertu d'un ordre de vente daté du 10 novembre 1911 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, MERCREDI, le 22 novembre 1911, à 10 heures A. M. la propriété ci-après décrite à savoir:

Dans l'entrepôt Nos [illegible] à 221 rue Royale.

Le contenant de meubles assortis et divers, tel qu'il apparaît d'après l'inventaire enregistré.

Aussi un grand Coffre-fort en fer.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Denegre & Blair et H. H. Chaffe, avocats du demandeur.
11 nov—11 16 22

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'un Piano de Valeur.

Mme Mildred M. O'Connor vs R. M. Jones.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 86,[illegible]14—En vertu d'un writ de saisie à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés le MERCREDI 22 novembre 1911, à 10 30 a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir:

Dans l'entrepôt de Piano de Philip Werlein, Ltd., No 531 rue Bienville entre les rues Chartres et Decatur

Un Piano.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
Woodville & Woodville, paroisse pour la demanderesse
11 nov—11 16 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Sixième District,

Portant le No Municipal 1134 rue Webster, entre Colisée et Perrier.

Dryades Building & Loan Association vs Arthur St Amant.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 97,928 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 16 novembre 1911, à midi, le propriété ci-après décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 42, Bartheville, borné par les rues Webster, Perrier Colisée et l'avenue Henry Clay, commençant à une distance de cinquante huit pieds de la rue Perrier et mesurant quarante six pieds de face à la rue Webster, quarante-six pieds de largeur dans le fond sur une profondeur sur le côté vers la rue Perrier de cent trente-sept pieds un pouce et six lignes, et d'une profondeur sur l'autre ligne de côté de cent trente-sept pieds sept pouces et six lignes.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devant faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Joseph W. Walton avocat pour la demanderesse
14 oct—14 20 27—nov 3 10 16

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Hortense Honoré.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 88,402—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Joseph A. Grapion Sr. exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour.— THOMAS CONNELL Greffier.—David Sessler, avocat.
11 nov—11 16 21

Succession de Mme Félicie Oubre, Veuve de Raphael Beauvais.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 95,205. — Division B. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir), pour lesquelles le compte final présenté par Milton B. Beauvais, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Merrick Lewis, Gensler & Schwarz, avocats.
7 nov—7 11 16

Succession de Willis D. Burke.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No [illegible],611 — Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte annuel présenté par Sidney J. McMain curateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier — P. M. Milner, avocat.
7 nov—7 11 16

Succession de Mme Ray M. Lyons.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 98,265 — Division E. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par J. P. Cordill administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier.—C. C. Friedrichs avocat.
4 nov—4 8 13

Succession de Mme Thérèse A. Purez,

Veuve de Peter Bruno.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 97,900—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme veuve Anthony Lombardo, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour.—THOMAS CONNELL, Greffier.—E. J. Merai, avocat.
4 nov—4 8 13

Succession de Joseph Davi.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 97,865—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Mary Davi, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL Greffier.—John F. Sullivan, Arthur Landry, avocats.
4 nov—4 8 13

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'un grand lot assorti de Meubles de Maison etc.

Aussi un Piano

Mme A. M. Hargood vs Mme Camille R[illegible]

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans—No [illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés le VENDREDI, 17 novembre 1911, à 10 30 heures A. M. la propriété ci-après décrite à savoir:

Dans le local No 1[illegible] avenue [illegible] le contenant entier dudit local, un grand lot assorti de meubles de maison, effets mobiliers etc., tel qu'il apparaît d'après l'inventaire enregistré.

Aussi un Piano

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant sur les lieux

LOUIS KNOP
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
A. D. Darrigan avocat pour la demanderesse.
7 nov—7 11 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Premier District

Portant les Nos Municipaux 1320 — 1324 rue Clara entre Thalie et Erato.

Succession de G. E. Gaal vs M. J. Farrell.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 98,219—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre Union et Gravier dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 16 novembre 1911 à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant et situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 416, borné par les rues Clara, Thalie, Magnolia et Erato désigné comme lot B, sur un plan d'arpentage de J. O. Hasam, député voyer de ville daté du 25 mai 1908, et faisant partie d'un acte passé pardevant C. C. Friedrichs, notaire daté du 9 juillet 1908 d'après lequel plan ledit lot mesure trente deux pieds de face à la rue Clara sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de soixante deux pieds sept pouces et deux lignes.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, l'acquéreur au moment de l'adjudication devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
Dinkelspiel, Hart & Davey avocats pour la demanderesse
13 oct—13 20 27—nov 3 10 15 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif, Vendredi le 1er Décembre 1911, d'une Propriété de Valeur Améliorée du Deuxième District,

Portant les Nos municipaux 224 et 226 N. avenue Carrollton, entre les rues Bienville et Iberville.

Gustave A. Llambias vs Louis Zeinef.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 98,374—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le VENDREDI, 1er décembre 1911, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Carrollton et les rues Pierce, Bienville et Iberville, lesdits lots étant désignés par les numéros sept et huit sur un devis du dit îlet, dressé par George H. Grandjean, député voyer de ville, daté du 21 juin 1892, annexé à un acte passé pardevant F. J. Aleix, ancien notaire en cette ville, le 24 juillet 1893, d'après lequel devis les dits lots sont contigus et mesurent comme suit, Le lot No Sept trente pieds un pouce trois lignes de face à l'avenue Carrollton sur cent neuf pieds six pouces trois lignes de profondeur sur la ligne du lot No Six et cent six pieds dix pouces deux lignes de profondeur sur la ligne du lot No 8 et trente pieds de largeur dans le fond, et le lot No 8 trente pieds un pouce trois lignes de face à l'avenue Carrollton sur une profondeur de cent six pieds dix pouces deux lignes sur la ligne du lot No 7, cent quatre pieds deux pouces de profondeur sur la ligne du lot No 9, et trente pieds de largeur dans le fond.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant.

1. Pour un montant suffisant pour payer la réclamation du demandeur, soit $2250.00 ensemble avec 7 0/0 d'intérêt par an du 12 mai 1911 jusqu'au paiement, 5 0/0 honoraires d'avocat sur le collectif de cela les frais et charge du procès et vente et les taxes, s'il y en a, dûs sur ladite propriété.

2. L'acquéreur devant reconnaître en sus mains et assumer (jusqu'au montant de son enchère) le paiement d'un billet de $2250.00 daté du 12 mai 1910, payable deux ans après la date, et portant intérêt au taux de 7 0/0 par an de sa date jusqu'au paiement (le paiement de l'intérêt dudit billet, après la vente, étant assumé par l'acquéreur). Ledit billet étant garanti par hypothèque sur ladite propriété, concurremment à la réclamation du demandeur d'après un acte passé pardevant Charles J. Théard, notaire daté du 12 octobre 1910, enregistré dans le bureau d'hypothèque de cette paroisse, livre 1017, folio 42, l'acquéreur assumant toutes les obligations et stipulations etc., comme il est contenu dans ledit acte d'hypothèque.

3. Et la balance du prix de l'adjudication, comptant s'il y en a, sur les lieux.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Charles J. Théard, avocat du demandeur.
27 oct—27 28 - nov 3 10 17 24—déc 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur améliorée du Premier District,

Portant les Nos municipaux 736 et 738 rue Salcedo, entre les rues Gravier et Perdido.

People's Homestead Association vs George W. Mohr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 98,286—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 23 novembre 1911 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet (638) borné par les rues Gravier, Perdido et Salcedo, lequel lot est désigné par le numéro douze sur un devis d'arpentage annexé à un acte passé pardevant M. B. Triat, notaire en cette ville, daté du 7 octobre 1899, en vertu duquel devis ledit lot mesure trente pieds de face à la rue Salcedo sur cent quarante-quatre pieds et une ligne de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, l'acquéreur au moment de l'adjudication devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Carroll, Henderson & Carroll, avocats pour la demanderesse
20 oct—20 27—nov 3 10 17 23

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Charles McGovern.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 98,632—Division C—Attendu que Peter McGovern a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles McGovern, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Martin S. Maniez, avocat.
4 nov—4 8 13

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une propriété de valeur améliorée du Quatrième District.

Portant les Nos municipaux 3231 rue Sud Franklin.

Mme Annette B. Appel vs Mme Rachel D. Moment.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No 98,434 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne entre les rues Union et Gravier dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 7 décembre 1911, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent etc., dans le quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Sud Franklin et Toledano, Sud Carrollton et Bertrand, désigné comme lot No [illegible] dans [illegible] No 199, formant le coin des rues Sud Franklin et Toledano et mesurant quarante trois pieds dix pouces de façade à la rue Sud Franklin sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent pieds de long, étant ainsi [illegible] d'après un acte passé devant F. J. Dreyfous notaire daté du 17 août 1901.

Saisi dans affaire ci-dessus

Conditions—Comptant; l'acquéreur de ladite propriété au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix de la vente.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
E. V. Parsons avocat pour la demanderesse.
3 nov—3 10 17 24 — déc 1 7

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une propriété de valeur améliorée du Sixième District.

Portant les Nos municipaux 2716 et 2718 rue Amelia, entre Clara et Magnolia.

Harry S. Gerson vs Charles S. Irving et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No 98,294 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 23 novembre 1911, à midi la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, désigné par le numéro 7, dans l'îlet No 2, borné par les rues Clara, Magnolia, Peniston et Amélia, sur un plan d'esquisse et certificat d'arpentage daté du 22 juillet 1904, signé par D. E. Seghers et ses voyers et dessinateurs, annexé à un acte passé pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, le 31 juillet 1908 d'après lequel dit plan ledit lot No 7 forme le coin des rues Amelia et Clara et mesure trente pieds, sept pouces sept lignes de face à la rue Amelia, vingt trois pieds quatre pouces quatre lignes en largeur dans le fond sur une profondeur et façade à la rue Clara de quatre vingt neuf pieds neuf pouces quatre lignes et d'une profondeur sur l'autre ligne de côté, le divisant du lot No 8 de quatre-vingt neuf pieds huit pouces cinq lignes.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Félix J. Dreyfous, avocat pour le demandeur.
20 oct—20 27—nov 3 10 17 22 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif, Vendredi, le 1er Décembre 1911, d'une Propriété de Valeur Améliorée du Troisième District,

Portant les Nos municipaux 1613 et 1615 avenue St-Roch, entre les rues Claiborne et N. Derbigny.

Third District Building Association vs Mme Nellie Saseen.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 98,382 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, VENDREDI, le 1er décembre 1911, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue St Roch et les rues Claiborne, Musique et Nord Derbigny, désigné comme lot No 4, sur un devis d'arpentage dressé par Edgar Pilié, voyer, daté du 11 avril 1908, annexé à un acte pardevant Frederick Zengel, notaire, le 7 mai 1908 d'après lequel devis ledit lot commence quatre-vingt-seize pieds de l'encoignure de la rue Claiborne, et mesurant trente deux pieds de face à l'avenue St Roch sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent trente-quatre pieds, neuf pouces et six lignes.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Zengel, Thomas, Suthon & Loomis, avocats pour la demanderesse.
27 oct—27—nov 3 10 17 24 30—déc 1

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente du Shérif, Vendredi 1er décembre 1911, de propriété de valeur améliorée du Deuxième District.

Portant les Nos municipaux 121 et 123 rue N. Murat, entre les rues Canal et Iberville.

Suburban Building and Loan Association vs Martha Mearimas, veuve de Henry L. Dessomier, maintenant épouse de David Ennis.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 98,382 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, VENDREDI, 1er décembre 1911, à midi la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, privilèges servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Murat, Douaus, maintenant Iberville, Olympia et Canal, ledit lot ou portion de terre étant à une distance de cent vingt-six pieds huit pouces de l'encoignure des rues Murat et Iberville, et mesurant trente pieds de face à la rue Murat sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes égales et parallèles.

Le dit lot ou portion de terre étant composé du tout de la façade du lot No ensemble comme il est désigné sur un plan dressé par Edgar Pilié, voyer, daté du 1er octobre 1906 annexé à un acte passé pardevant Emile Pomes, notaire, le 4 octobre 1906

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devant faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Zengel, Thomas, Suthon & Loomis, avocats pour la demanderesse.
27 oct—27 28 —nov 3 10 17 24—déc 1

CHARBON

PITTSBURG — Par chaland 40 à 45 cents; car loads $1 50 par ton anthracite $3 50 par ton.; bateaux 50c le baril; steamers $3 50 la tonne habitation (sur la rive) 50c.

ALABAMA — Par baril, Cocoa 50c Corona nut coal 60c; splint coal 60c cat splint coal 35c; Cahaba 50c par ton.; steam coal sur chars $3 25 à 3 50.